

# La mission du général de Weiss et la révolution de 1798 à Yverdon

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **56 (1948)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-43654>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La mission du général de Weiss et la révolution de 1798 à Yverdon

*d'après des documents inédits*

Le nom de Rodolphe de Weiss, dernier bailli de Moudon, est assez généralement connu dans notre canton car, quoique patricien bernois, il avait des opinions politiques très avancées qui lui valurent une grande popularité dans le Pays de Vaud jusqu'au moment où il fut chargé d'y accomplir, en janvier 1798, une mission extrêmement difficile dans laquelle il échoua complètement.

Rodolphe de Weiss, fils de François-Rodolphe et de Henriette Rusillon, bourgeoise d'Yverdon, naquit dans cette ville où il passa son enfance. Il entra ensuite au service de France dans le régiment d'Erlach. Rentré en Suisse, il se fixa à Berne où il entra au Conseil des Deux-Cents en 1785. C'est alors qu'il se fit connaître par ses talents littéraires et ses idées libérales en publiant son ouvrage sur les *Principes philosophiques*, qui lui valurent une grande notoriété et un avancement rapide dans sa carrière administrative et politique.

Il se rendit surtout utile à son pays au cours des deux missions dont il fut chargé, en 1792 et en 1796, auprès de la France, à l'époque de la Législative et du Directoire, et au cours desquelles il obtint beaucoup de succès. Au cours de la première, il se lia avec la plupart des hommes influents de l'époque et publia, en février 1793, son *Coup d'œil sur les relations politiques entre la République française et le Corps helvétique*, ouvrage plein de courage et de franchise qui contribua à assurer la paix alors compromise entre la France et la Suisse.

Ses principes politiques et son amabilité lui attirèrent une grande popularité. Il put s'en apercevoir lors de la réception populaire et triomphale qui lui fut faite au château de Lucens

quand il devint bailli de Moudon, en 1793. <sup>1</sup> Il se crut bientôt capable de trouver un remède aux situations les plus difficiles ou dangereuses. Il croyait donc pouvoir répondre, en janvier 1798, à un officier de son état-major qui lui demandait des instructions précises et rapides : « Souvenez-vous que le bailli de Lucens n'est pas un bailli ordinaire et que, sans lui, il y aurait déjà beaucoup de sang versé » <sup>2</sup>.

\* \* \*

Lorsque survint la menace d'une révolution dans le Pays de Vaud, le gouvernement bernois crut bien faire en se fiant aux talents et aux principes du colonel de Weiss pour ramener le calme dans les esprits et le maintien des liens qui unissaient les Vaudois au canton de Berne depuis 1536.

Le caractère, les tendances politiques et les actes du général de Weiss ont fait l'objet de jugements assez peu variés de la part des contemporains. Mallet du Pan en fait le portrait suivant : « Au milieu des travers d'un esprit ivre de paradoxes, et gâté par la philosophie moderne, autant que par l'habitude de la licence, il aimait sa patrie et ne pensa jamais à en subvertir le régime. Ces sentiments l'avaient privé de la confiance du Directoire et des révolutionnaires suisses, qui l'accusaient d'hypocrisie. Personne ne fut moins digne de ce reproche. Il se rendit à Lausanne, persuadé que l'ascendant de son nom, de ses brochures et de sa philosophie lui soumettrait les rebelles sans tirer l'épée. Placé entre ses devoirs et la crainte de perdre sa popularité, il se dépopularisa sans remplir ses devoirs. » <sup>3</sup>

Dans le parti opposé, Juste Olivier n'en donne pas un portrait plus flatteur : « Quelques travaux littéraires, sa dernière mission à Paris, mais surtout sa bonne opinion de lui-même et le soin qu'il avait de l'entretenir lui avaient donné une sorte de vogue populaire dont il s'exagérait infiniment l'importance et la solidité... Il n'était pas sans honneur, sans patriotisme, ni

---

<sup>1</sup> Voir *Gazette de Lausanne* du 29 mars 1931 : *Une réception triomphale*, par EUG. MOTTAZ.

<sup>2</sup> G.-H. SEIGNEUX, *Précis historique de la Révolution du canton de Vaud*, I, p. 493.

<sup>3</sup> MALLET DU PAN, *Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétique*, p. 216-217.

même sans droiture et sans probité... Il se disait partisan du Pays de Vaud et auquel ses lourdes fautes furent si utiles qu'il passa pour l'avoir voulu épargner. Mais sa nomination le rendait suspect aux patriotes en même temps qu'elle décourageait les hommes énergiques du parti contraire... Il ne voulait, selon la pittoresque expression d'un contemporain, que préserver le velouté de sa réputation. C'est ainsi qu'il la perdit. »<sup>1</sup>

Quant à Seigneux, dans son *Précis historique*, il se borne à constater que « les partisans de la révolution, en apprenant que Berne avait nommé cet homme qui s'était signalé jusqu'alors par ses principes démocratiques, regardèrent cette nomination comme une preuve certaine qu'il avait trahi leur confiance, et les amis du gouvernement, justement alarmés en voyant leurs plus chers intérêts remis en des mains aussi suspectes, ne virent dans ce choix étrange qu'un nouveau sujet de désespérer du salut de la patrie. »<sup>2</sup>

\* \* \*

Après la cérémonie du 10 janvier, où le serment de fidélité avait été refusé par une partie des troupes et des Conseils des villes vaudoises, de Weiss se rendit à Lausanne. Une Haute Commission bernoise s'y trouvait déjà, sous la direction du trésorier de Gingins. Par ses hésitations et ses tergiversations, elle ne mérita du reste la confiance d'aucune partie du public.

C'est là que de Weiss apprit, le 13 janvier, sa nomination comme général tout en restant subordonné à la Haute Commission. Dans sa réponse à LL. EE., il disait entre autres : « Je ne prévois, en cas d'irruption, que peu de probabilité d'une défense heureuse ; les intentions du peuple sont très peu favorables, et le petit nombre qu'on pourrait rassembler... ne promet qu'une bien faible résistance. »<sup>3</sup> C'était là, pour le chef d'une future armée, un point de départ peu encourageant.

De Weiss se rendit alors en toute hâte au château de Lucens pour faire quelques préparatifs personnels et donner des directions pour l'administration de son bailliage. Rentré à Lausanne

---

<sup>1</sup> JUSTE OLIVIER, *Histoire de la Révolution helvétique dans le canton de Vaud ou du Léman*, p. 82.

<sup>2</sup> G.-H. SEIGNEUX, *Ouvr. cité*, p. 487-488.

<sup>3</sup> DE WEISS, *Du début de la révolution suisse ou défense du ci-devant général de Weiss contre ses détracteurs*, avril 1799, p. 22.



le 14 janvier au soir, il eut la désagréable impression de se trouver isolé, sans encouragements, sans marques de dévouements complets, et même en difficulté de trouver un secrétaire capable. <sup>1</sup>

Le 15, au matin, apprenant que les patriotes du Comité de Réunion songeaient à s'emparer du château de Lausanne, il prit sa meilleure plume et leur adressa la première de ses célèbres proclamations. « Nous venons vous déclarer formellement, disait-il, qu'un tel attentat ne pourrait être considéré que comme un acte de haute trahison, de rébellion ouverte, et une provocation à la guerre civile... Je vous invite très amicalement à me juger sur mes principes connus et une longue suite de procédés qui m'ont mérité la confiance de divers partis et même la bienveillance marquante de l'autorité extérieure dont vous recherchez le suffrage aujourd'hui. » <sup>2</sup>

Le journaliste Louis Cassat <sup>3</sup> lui répondit au nom du Comité de Réunion par une longue lettre spirituelle et ironique dans laquelle on remarquera surtout cette phrase cinglante : « Ce qui vous paraissait légitime en France deviendrait-il en Suisse un crime de *haute trahison*? et celui qui applaudissait avec tant de complaisance au supplice du *monarque idiot* doit-il couvrir d'un voile inviolable et sacré les abus d'un gouvernement parce qu'il tient du hasard de sa naissance le droit d'en faire partie? » <sup>4</sup>

Le lendemain, 18 janvier, de Weiss se rendit à Nyon et ensuite à Coppet, où il se trouva dans l'impossibilité de pouvoir communiquer avec le général Ménard, commandant des troupes françaises dans le Pays de Gex, qui était cependant en relations fréquentes avec le comité des patriotes de Nyon. Il rentra dans cette ville le 19 janvier au soir. Il y apprit que LL. EE. lui donnaient maintenant des pouvoirs illimités puisque la Haute Commission venait d'être rappelée à Berne. Il recevait « l'ordre

---

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 23.

<sup>2</sup> VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, III, p. 235.

<sup>3</sup> Louis Cassat (1758-1842), de Lutry, fit des études de droit, se rendit à Paris où il devint un journaliste distingué et dut fuir la Terreur. Rentré à Lausanne, il fut membre du Comité de Réunion et de l'Assemblée provisoire. Député en 1803, il fut juge cantonal de 1808 à 1835. Voir : *Louis Cassat*, dans la *Gazette de Lausanne* du 3 juillet 1942, par EUG. MOTTAZ, et A. DE MONTET, *Dict. des Genevois et des Vaudois*, I, p. 133.

<sup>4</sup> VERDEIL, *Ouvr. cité*, p. 236.

**NOUS LE BOURGMAITRE ET CONSEIL**

de la Ville de LAUSANNE, Canton du <sup>Léman</sup> ~~de~~ en SUISSE,

Certifions, qu'à la requisiion de *Christian Hensel, de Pfortsburg, Musicien résourant au camp de Lausanne, âgé de 28 ans, taille cinq pieds, cheveux et sourcils blancs, yeux gris, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovalé gravé de petite verole*

Nous lui avons fait expédier le présent Passe-port, pour aller à *Genève*

Etant ceux à qui il appartiendra & auprès desquels la route le conduira, de le laisser librement passer, séjourner, & repasser, sans permettre qu'aucun tort lui soit fait, mais plutôt le protéger & secourir dans le besoin, offrant d'en user de même envers ceux qui nous seront ainsi recommandés. Donné au dit Lausanne, sous notre sceau public, près la signature de notre Secrétaire, ce *vingt six Janvier* mille sept-cent-quatre-vingt-huit 1798.

*Christian Hensel*

*J. Cunoud*

*Visé au comité de Réunion ce 26 Janvier 1798*

*Protest. membre du comité*

*Visé par le Commandant Militaire français, à Lausanne, ce 29 Janvier, pour aller à Genève.*

*M. Dumont*

Collection des Archives cantonales.

Passeport de Christian Hensel, musicien russe domicilié à Lausanne, du 26 janvier 1798.

Le secrétaire qui l'a délivré s'est contenté de corriger à la plume l'ancienne formule en usage, mais il a pris soin, pour en assurer la validité, de le faire viser par un membre du Comité de Réunion et par le commandant des troupes françaises.

précis d'agir sans aucun délai avec les moyens qu'il avait en mains ». <sup>1</sup> Il se borna à s'informer de la situation politique exacte auprès du bailli, des notables et du comité local des patriotes, et à former de vagues projets militaires qui pourraient être exécutés bientôt à Yverdon <sup>2</sup>.

De Weiss quitta Nyon le 21 janvier pour se rendre à Yverdon où il avait résolu d'établir son quartier-général. Il passa la nuit à Morges et arriva enfin à Yverdon le 22 au soir, entouré d'une escorte de dragons.

\* \* \*

Yverdon resta fidèle aussi longtemps que possible au régime de LL. EE. Elle avait pour bailli le colonel Charles de Watteville de Luins, homme intelligent, cultivé et généralement aimé et respecté. Avec lui, les hommes les plus influents et les plus actifs du parti bernois étaient le major Rusillon et le capitaine Pillichody, seigneur de Bavois <sup>3</sup>. Le premier commandait un corps de dragons, bien connus dans le pays par leur valeur et leur légendaire rudesse. Le second était à la tête d'une compagnie de chasseurs qui lui étaient complètement dévoués. L'un et l'autre avaient mérité, depuis quelques années, par leur dévouement complet, la reconnaissance de LL. EE. qui leur octroyèrent la grande bourgeoisie de Berne. Or, *être de Berne*, était sous l'ancien régime la suprême ambition des Vaudois. Cette expression est d'ailleurs restée populaire dans le langage du pays. L'activité de ces deux hommes ne se limita pas, du reste, au bailliage d'Yverdon. On retrouve en effet les traces de leur activité en Angleterre, en Allemagne et surtout en France, où Rusillon prit part au complot de Cadoudal contre Bonaparte et passa de longues années au Château d'If. Quant à Pillichody, il fit, sur l'ordre du général Brune, un séjour à Paris dans la prison du Temple. Ces deux hommes furent récompensés de leur dévouement à l'époque de la Restauration. Le premier devint maréchal de camp sous Louis XVIII et le second aide

---

<sup>1</sup> F. DE ROVÉREA, *Mémoires*, I, p. 173.

<sup>2</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 36-41.

<sup>3</sup> Sur Rusillon et Pillichody, voir en outre : A. DE MONTET, *Ouvr. cité*, II, p. 431-432, et p. 309-310.

de camp et colonel général des Suisses <sup>1</sup>. Le parti bernois renfermait encore à Yverdon d'autres membres de la famille Pillichody, les Doxat, seigneurs de Champvent, etc.

Dans le parti patriote désireux de réformes, on remarquait surtout Correvon-Demartines, docteur en droit, homme savant, actif et modéré qui devint plus tard sous-préfet d'Yverdon. Le banneret Auberjonois, futur membre de la Chambre administrative, était aussi un patriote très modéré. Il en était de même de Louis Lambert, qui devint membre du Tribunal de canton et, en 1803, membre du Petit Conseil. On peut citer encore dans le même parti les familles Petitmaître, Simond, Roulet, le maçon Landry, etc.

La ville était administrée, comme la plupart des petites cités vaudoises, par un Conseil des Vingt-Quatre et un Conseil des Douze qui représentait le pouvoir exécutif exercé maintenant par la Municipalité. Le banneret partageait avec le gouverneur la direction générale de la commune.

\* \* \*

Voyons maintenant de quelle manière les habitants et surtout les Conseils d'Yverdon agirent au cours des journées qui précédèrent l'arrivée du général de Weiss.

Le 7 janvier, un certain nombre de bourgeois présentèrent aux Conseils, sur l'initiative du châtelain Junod <sup>2</sup>, de Bonvillars, une pétition demandant qu'ils veuillent bien, comme d'autres villes, présenter à LL. EE. une requête dans le but d'obtenir la convocation d'une assemblée des députés des villes et des communes vaudoises. Une commission nommée aussitôt présenta, le 11 janvier, un rapport favorable, qui fut accepté avec très peu d'enthousiasme. La nuit portant conseil, les signataires de la requête allèrent dès le lendemain à la Maison de Ville ou

---

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 36-41.

<sup>2</sup> Junod Victor, dit de Bonvillars (1759-1811), où il avait une propriété, montra un grand zèle de patriote dès l'origine de la Révolution. Il se réfugia à Neuchâtel. Arrêté, emprisonné à Berne puis remis en liberté. Il resta un patriote très actif et fut élu député en 1803. Voir *Le patriote Junod et ses mémoires sur la Révolution vaudoise*, par EUG. MOTTAZ, dans la *R. H. V.*, 1904.



auprès du bailli annuler leur signature d'acceptants. Ils voulaient donc rester fidèles à l'ancien régime <sup>1</sup>.

Le serment de fidélité demandé le 10 janvier par LL. EE. aux troupes vaudoises et aux Conseils des villes et communes fut prêté à Yverdon sans aucune difficulté.

Le 11 janvier, les Conseils de Moudon demandèrent à ceux d'Yverdon ce qu'ils avaient décidé au sujet des mesures prises et à prendre dans les circonstances du moment. Ils répondirent, le 13 janvier, « qu'on était disposé à fraterniser avec eux pour faire tout ce qui pourra concourir au plus grand bien de la chose commune, en réunissant le maintien de nos droits avec la fidélité que nous devons à notre souverain ». <sup>2</sup>

Le 17, les Conseils reçurent du Comité de Surveillance de Lausanne une lettre les invitant à y envoyer des députés pour discuter, avec les représentants des autres villes, les mesures à prendre dans les circonstances du moment. Ils décidèrent de répondre au signataire de la lettre que, « ne connaissant pas le comité au nom duquel il écrit, et notre Conseil ne pouvant correspondre qu'avec des corps anciennement connus, on ne peut entrer en matière sur le contenu de sa lettre, mais qu'on est disposé de correspondre avec le magistrat de Lausanne lorsqu'il nous demandera quelque chose pour faire, de concert, ce qui pourra contribuer au bien général du pays sans manquer à la fidélité que nous devons à notre Souverain ». <sup>3</sup>

Les Conseils d'Yverdon s'aperçurent enfin que, de divers côtés, on parlait de plus en plus des questions du jour et qu'ils devaient, malgré tout, savoir ce qui se passait ailleurs. Ils apprirent que le 12 janvier, LL. EE. avaient décidé « qu'elles prendront en considération sérieuse les réclamations que toutes les communes pourraient présenter à une commission nommée à cet effet ». Le Conseil d'Yverdon chargea en conséquence l'avocat Christin « de se rendre à Moudon pour conférer avec MM. du Conseil de la dite Ville pour connaître leurs idées tant sur le décret souverain que sur les affaires courantes, en leur témoignant que notre Conseil n'est décidé à faire aucune démarche pour obtenir l'assemblée générale des villes et communes du

<sup>1</sup> Manuaux des Conseils d'Yverdon, 7, 11 et 13 janvier 1798.

<sup>2</sup> Manuaux d'Yverdon, 13 janvier.

<sup>3</sup> Manuaux d'Yverdon, 17 janvier.



pays, mais qu'en échange, il désire mettre autant d'accord que possible entre les quatre bonnes villes et, en conséquence, le dit M. Christin proposera à MM. de Moudon s'il ne conviendrait pas à nos deux villes d'envoyer une députation à celles de Morges et de Nyon pour obtenir la réunion désirée ». <sup>1</sup>

Comme on le voit, Yverdon ne voulait pas encore s'écarter des anciennes coutumes du temps déjà lointain où les quatre Bonnes Villes avaient le privilège de pouvoir réunir leurs représentants pour s'occuper des questions qui intéressaient le Pays de Vaud tout entier.

Les patriotes yverdonnois commençaient cependant à s'agiter et, le même jour, 17 janvier, le Conseil décida de constituer une « Commission des circonstances » qui devait s'occuper des multiples affaires du moment et de préparer les questions à présenter à la discussion des Conseils. Cela fut de nature à calmer les personnes mécontentes de voir la ville rester à l'écart du grand mouvement qui agitait le pays de plus en plus.

Lorsque l'avocat Christin rentra de Moudon, on apprit que cette ville avait déjà présenté à la Haute Commission bernoise une requête demandant la réunion des Etats de Vaud et envoyé à Lausanne des représentants. Cette nouvelle, bientôt connue, provoqua aussitôt une grande agitation dans le public.

Le justicier Louis Lambert, Emmanuel Correvon et François Favre rédigèrent aussitôt une pétition bientôt revêtue d'un grand nombre de signatures qu'ils présentèrent au Conseil le 19 janvier. Voici, à ce sujet, ce qu'on trouve dans le registre de l'autorité locale.

« 19 janvier. Beaucoup de bourgeois demandent que le Conseil se joigne aux autres villes et communes du Pays de Vaud ou qu'il convoque une assemblée générale de la bourgeoisie pour qu'elle puisse faire entendre ses idées. Le Conseil se rend au désir général et ordonne à la Commission de faire une requête respectueuse pour être présentée le lendemain au Grand Conseil et portée à la connaissance des bourgeois.

» 20 janvier. La Commission présente sa requête qui sera portée à la connaissance des bourgeois et dont un double sera scellé par le Seigneur Baillif et porté au Baillif de Weiss, député

---

<sup>1</sup> Manuaux d'Yverdon, 17 janvier.

de LL. EE. à Lausanne, avec prière de faire parvenir au plus tôt possible la dite requête à notre Souverain, soit à la Commission par lui nommée. On a chargé M. l'ancien Banneret Auberjonois de porter la dite requête, ce qu'il a accepté. On l'a chargé aussi de représenter les Conseils et d'assister au nom de notre ville aux assemblées de la Commission de surveillance établie magistralement à Lausanne, de prendre connaissance de ses délibérations, de conférer avec les députés des diverses villes et communes qui y sont pour en rendre compte à notre Conseil qui pourra ensuite lui donner ses ordres. »<sup>1</sup>

Le Conseil avait appris aussi officiellement que la Commission de surveillance de Lausanne, qu'il avait refusé de reconnaître quelques jours auparavant, était en réalité une autorité légale, présidée par le bourgmestre de Saussure. Il s'empressa d'expédier à cette commission « une réponse honnête » accompagnée d'une lettre de créance en faveur du banneret Auberjonois.

\* \* \*

Ce qui vient d'être rapporté au sujet des dispositions des autorités yverdonnoises et de l'influence exercée par une grande partie de la haute bourgeoisie pouvait aussi s'appliquer à la région du pied du Jura et surtout à Sainte-Croix et Bullet. C'est là, du reste, une des principales raisons pour lesquelles le général de Weiss se décida à y établir son quartier général. Il connaissait bien Yverdon, où il espérait trouver l'appui et les dévouements qui lui étaient indispensables. La marche vers cette ville ne fut cependant pas de nature à augmenter sa confiance.

« Sur cette route, dit-il, comme sur la précédente, je ne reçus aucun témoignage public d'attachement ou de zèle pour la cause que j'avais à défendre ; mais partout où j'allais, j'étais suivi d'un cortège d'émissaires et d'agitateurs, à pied ou à cheval, qui se répandaient le jour dans les campagnes, se rapprochaient la nuit, m'observaient et travaillaient l'opinion.

» Cependant cette arrivée n'était que le début de mes fonctions principales ; cette ville était entre Berne et les frontières ;

---

<sup>1</sup> Manuaux d'Yverdon, 20 janvier.

très à portée d'un autre passage aussi menacé, celui de Jougne cela formait le flanc droit de ma position à prendre, et le milieu de mon principal rassemblement favorisé par les dispositions du peuple. »<sup>1</sup>

On savait à Yverdon que le général de Weiss avait l'intention d'y venir et d'y établir son quartier général. On en fut averti officiellement le 21 janvier et le Conseil chargea le banneret Christin d'aller le lendemain à sa rencontre pour lui témoigner sa satisfaction de le posséder dans cette ville chargé d'un emploi aussi distingué de la part du souverain.

De Weiss entra donc à Yverdon le 22 janvier, accompagné de M. de Wulliermins<sup>2</sup>, commissaire des guerres, de M. Réal de Chapelle<sup>3</sup>, son aide de camp, d'un secrétaire, et escorté d'une dizaine de dragons du pays. Il fut conduit à l'Hôtel de l'Aigle royal, le principal de la localité, situé sur la place, à côté de l'hôtel de ville. Des appartements y avaient été préparés pour lui.

Cette arrivée donna lieu à diverses manifestations et entrevues officielles accompagnées de discours et décisions diverses. Voici ce que l'on peut lire à ce sujet dans une lettre du Conseil d'Yverdon, datée du 23 janvier et adressée à Auberjonois, son député à Lausanne.

« M. de Weiss est arrivé à Yverdon. Le corps des officiers de cette ville, ayant à leur tête M. le colonel Christin, sont allés hier lui faire visite. Il leur a fait un discours très éloquent sur les circonstances de notre pays, qui a duré environ deux heures<sup>4</sup>, et il a fini par leur dire qu'en vertu de ses pleins pouvoirs, il avait créé M. Chasseur, notre banneret, second adjudant

---

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 42.

<sup>2</sup> de Wulliermin. Il appartenait à l'ancienne famille des barons de Montricher.

<sup>3</sup> Réal de Chapelle. Il s'agit sans doute de Rodolphe Réal qui, comme de Weiss, avait fait partie du régiment d'Erlach au service de France. Il naquit en 1754.

<sup>4</sup> Des bruits fâcheux se répandirent dans le public au sujet de ce discours. Juste Olivier, dans son *Histoire de la Révolution helvétique dans le canton du Léman*, page 82, dit qu'« il commença par tenir, sur sa personne, les plus étranges propos ». Quant à Seigneux, dans son *Précis historique de la Révolution du canton de Vaud*, il est plus précis et raconte ce qui suit (I, p. 489) : « Complimenté par les autorités, il leur fit un discours qui commençait par cette phrase scandaleuse : « Vous ne » vous attendiez pas, messieurs, qu'un petit bâtard procréé dans vos murs réparût » un jour parmi vous revêtu de tous les pouvoirs d'un dictateur, etc. » Le philosophe Weiss, ajoute Seigneux avec raison, pouvait, si cela lui faisait plaisir, se vanter d'être né avant le mariage, mais tout en blessant la morale publique, il eût

avec le grade de colonel. On attend M. de Watteville, qui est son adjudant général. »<sup>1</sup>

« Environ une heure après midi, le Conseil représentatif lui a offert les vins d'honneur de la ville et M. le Gouverneur lui a fait un compliment analogue aux circonstances, auquel il a répondu fort brièvement en témoignant son attachement pour notre pays et particulièrement pour la ville d'Yverdon où il est né<sup>2</sup>.

« Le Conseil a chargé M. le banneret Christin, son président, d'aller auprès de M. de Weiss lui témoigner la satisfaction du corps de le voir dans cette ville revêtu d'un emploi aussi distingué de la part de notre Souverain et de lui dire que le dit Conseil fera tout ce qui dépendra de lui pour continuer à maintenir l'ordre et la tranquillité dans cette ville.

» Notre baillif a adressé hier un mandat à toutes les communes de son bailliage portant qu'étant informé qu'on continuait à répandre dans les campagnes des écrits anonymes et notamment des invitations aux communes à se réunir aux villes pour présenter des griefs au Souverain, lesquels griefs, d'après la proclamation faite, doivent être présentés par chaque commune en particulier, il prévient que tous papiers ou imprimés quelconques qui ne proviendraient pas de la part de LL. EE., du Seigneur général de Weiss ou de lui-même Seigneur baillif, doivent être considérés comme incendiaires et saisis comme tels, ainsi que leurs distributeurs pour être traduits au château de

---

dû se souvenir que son souverain l'avait envoyé au Pays de Vaud pour le représenter et non pour l'avilir. »

De Weiss était un épicurien dans toute la force du terme. La très curieuse brochure parue en janvier 1798 : *Réveillez-vous Suisses, le danger approche*, renferme (p. 61), à ce sujet, un curieux tableau des ennuis qu'éprouvait à Berne un patricien tel que lui : « Pendant que nous vivons pour le public, passons tristement nos jours sur la Maison de Ville, au centre des difficultés et des discussions les plus ennuyeuses ; pendant que nous sommes victimes de nos propres privilèges et sommes tracassés par une foule de tripotages qu'on appelle politique, le bourgeois des autres villes, infiniment plus libre que nous, vit chez lui, pour lui, se livre à une foule d'occupations plus conformes à sa nature, et jouit des paisibles douceurs de la société. On s'amuse plus à Yverdon, Lausanne ou Vevey dans quinze jours qu'à Berne dans toute l'année, et lorsque nous voulons être extrêmement heureux, nous allons au Pays de Vaud où nous le serions encore davantage si l'on daignait oublier que nous sommes Bernois. »

<sup>1</sup> Archives d'Yverdon. Registre des Commissions du Conseil.

<sup>2</sup> Manuels d'Yverdon, 17 janvier.



cette ville ; et, à cet effet, elles établiront journellement dans leur lieu une garde de deux hommes.

» La compagnie de dragons [du major Rusillon] et celle des chasseurs carabiniers [du capitaine Pillichody] ont eu ordre de se réunir ici aujourd'hui ; ils commencent à arriver. La Commission a chargé le banneret Christin de témoigner à M. le général de Weiss l'inquiétude qui se manifeste dans la bourgeoisie sur le rassemblement de ces troupes. On dit même qu'il y en aura sous peu d'autres de commandées. »<sup>1</sup>

\* \* \*

C'est le 23 janvier que le général de Weiss organisa son état-major. On y remarquait entre autres un adjudant général de Watteville<sup>2</sup>, un second adjudant, le banneret Chasseur, un commissaire général des guerres, Jenner<sup>3</sup>, avec ses adjudants Duterreau<sup>4</sup> et de Wulliermin. Il avait enfin des aides de camp, des secrétaires, etc.

Il adressa le même jour au peuple vaudois sa célèbre proclamation *en vertu de ses pleins pouvoirs illimités*. Il proclamait la patrie en danger et mettait tout le Pays de Vaud sous le régime militaire. Les trois premiers militaires de chaque commune devaient établir une police exacte pour le maintien de l'ordre et de la soumission envers les autorités. Tout « distributeur d'imprimés calomnieux et pamphlets incendiaires » devait être poursuivi, comme des « empoisonneurs d'esprit public ».

La suite de cette proclamation, venue quinze jours trop tard, montre la présomption extraordinaire et la naïveté de son auteur,

---

<sup>1</sup> Manuaux d'Yverdon.

<sup>2</sup> Nicolas-Rodolphe de Watteville (1760-1832). Commandant de bataillon à Neueneegg, prit part en 1802 à la lutte contre le gouvernement helvétique réfugié à Lausanne, membre de la Consulta, avoyer de Berne et plusieurs fois landamman de la Suisse sous la Médiation, général dès 1804, retira ses troupes trop faibles de la frontière en 1813, membre du gouvernement bernois jusqu'en 1831 et trois fois président de la Diète.

<sup>3</sup> Jenner Gottlieb-Abraham (1765-1834). Commissaire des guerres en 1797-1798. Chargé d'affaires de la République helvétique à Paris en 1798. Secrétaire d'Etat en 1802, du Petit Conseil de Berne de 1803 à 1813 et du Grand Conseil sous la Restauration.

<sup>4</sup> Duterreau Alexandre (1766-1833). Commissaire des guerres, inspecteur aux revues sous la République helvétique, chef de brigade en 1803, colonel fédéral en 1815, enfin commissaire des guerres fédéral.



autant que son ignorance incompréhensible de la situation réelle du pays le 23 janvier.

« Clubistes, insurgés de toutes les classes, disait-il, le général vous invite, vous supplie au nom de ce que vous avez de plus cher, d'avoir compassion de vous-même et de votre patrie, de ne pas accumuler sur vos têtes les remords et les vengeances de ce peuple que vous égarez et conduisez à sa perte... D'un côté, voilà ma main, la paix, la concorde, les réformes utiles et le salut de la patrie ; de l'autre, voilà mon épée, la guerre civile et externe, la destruction du plus heureux des peuples, la mort sur vos têtes et la malédiction céleste sur vous et vos descendants. Choisissez !

» Que les vrais amis du peuple et de la patrie... prient le Directoire français de nous laisser arranger nos difficultés nous-mêmes. Que cette décision soit aussitôt portée aux baillis et nous saurons la faire valoir ; fiez-vous à moi... mes ennemis même s'y fient, et si on pouvait vous tromper par la suite, s'il ne s'en suivait promptement des réformes utiles, je déclare ici solennellement que je deviens votre premier révolutionnaire.

» A moi, camarades, et nous nous en tirerons. »<sup>1</sup>

Cette extraordinaire proclamation, capable seulement de ridiculiser son auteur, ne pouvait avoir, du reste, aucune influence sur les événements. Son impression était lente car on ne disposait que d'un seul ouvrier<sup>2</sup> et elle ne put atteindre ses lecteurs qu'au moment où la révolution était déjà accomplie.

Le général rassembla à son quartier général une modeste force militaire, troupe de parade autant que de combat éventuel ; il s'agissait des dragons de Rusillon et des chasseurs de Pillichody. Des ordres furent donnés de divers côtés à des contingents d'avoir à se tenir prêts à marcher<sup>3</sup>.

Se souvenant qu'on lui avait donné l'ordre d'agir immédiatement, le général fit le même jour son plan de campagne. Il s'agissait de « rassembler et d'organiser autant de troupes que les circonstances pouvaient admettre. Toute l'élite dont il était encore possible de disposer devait s'ébranler à la fois... Nous marchions en trois colonnes dont les commandants étaient déjà

<sup>1</sup> VERDEIL, *Ouvr. cité*, III, p. 239-240. — *Actes de l'Helvétique*, I, p. 157.

<sup>2</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 45-46.

<sup>3</sup> *Actes de l'Helvétique*, I, p. 169.

nommés ; l'une des environs de Moudon, la seconde de ceux d'Yverdon, la troisième de ceux de Morges ; nous arrivions à la même heure à Lausanne, que nous espérions occuper sans coup férir. Je comptais beaucoup plus sur les voies de la médiation que sur celles de force, comme ma proclamation du 23 en fait preuve. Le 26 était en secret le jour destiné au rassemblement ; le 27 était celui de la marche sur Lausanne. » <sup>1</sup>

Si le chef n'a pas confiance dans ses moyens et dans ses succès, il ne peut que courir à la catastrophe. C'était le cas du général de Weiss. « Plus je considérais mes moyens, dit-il, et plus j'appliquais les principes militaires à ma position, plus j'étais forcé de convenir qu'elle était insoutenable... Tous les rapports se réunissaient pour assurer que les dispositions ne pouvaient être plus défavorables, qu'il y aurait de nombreux refus de marcher, qu'il était probable que la révolte se mettrait aussitôt parmi les troupes... » <sup>2</sup>

Les troupes bernoises arrivaient sans doute à la frontière du Pays de Vaud, mais on dut arrêter leur marche pour éviter une entrée probable et immédiate des troupes françaises du général Ménard cantonnées dans le Pays de Gex.

C'est dans ce moment que de Weiss vit arriver auprès de lui le colonel Ferdinand de Rovéréa, le défenseur vaudois le plus résolu et énergique du gouvernement bernois. Il avait été complètement découragé en apprenant la nouvelle de la nomination du général de Weiss, sachant celui-ci incapable de remplir sa mission. Il en avait maintenant la preuve, et il voulait donner au chef responsable un dernier et inévitable conseil. De Weiss lui expliqua son plan d'opérations. Le colonel de Rovéréa lui affirma, d'après ses informations les plus nombreuses et sûres, qu'il était trop tard pour le mettre à exécution.

« Il me fut aisé, dit-il, de convaincre le général de Weiss que la raison commandait maintenant de fléchir devant une dure nécessité. Au lieu donc de hâter le développement de ses lentes mesures, je lui en fis sentir le danger et l'inutilité.

---

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 45-46. On sait que les événements marchèrent plus rapidement que le général. Le 25, la Révolution était faite et, le 27, l'armée française entra sans obstacle dans le Pays de Vaud.

<sup>2</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 44-45.

» Alors, ses pleins pouvoirs illimités, dont l'idée flattait si délicieusement son amour-propre, lui devinrent prodigieusement à charge. Il avait eu l'ordre précis d'agir et il n'avait pas agi ; il avait eu l'injonction formelle de conserver le pays à tout prix, et il se l'était laissé ravir, sans même le disputer. Le cas était scabreux ; comment s'en tirer ?

» Il [Rovéréa] lui offrit d'aller instruire le Conseil souverain de la situation désespérée des affaires et d'obtenir de lui l'abandon momentané du pays. »

Le colonel de Rovéréa était ainsi persuadé que le premier devoir d'un patriote consistait à « plier devant un impérieux destin » et à éviter « des calamités à sa terre natale ». <sup>1</sup>

De Weiss resta ainsi en proie à de pénibles réflexions sur les difficultés d'une situation inextricable et à laquelle, malgré toute sa philosophie et ses hautes prétentions, il ne voyait plus guère d'issue glorieuse.

Un autre ennui très personnel était de nature à lui enlever sa sérénité et son éloquence habituelles.

Le 12 janvier dans la nuit, il s'était rendu, comme on l'a dit, de Lausanne à Lucens pour mettre un peu d'ordre dans ses affaires, et il avait pris froid. Il lui survint un mal de dents qui augmenta quand, le soir, il passa de nouveau le Jorat à son retour à Lausanne, lui enlevant même une partie de ses facultés. Des dents, le mal passa dans la gorge. « Il me causait, dit-il, une extinction de voix qui ne me laissait entendre qu'avec peine ; cependant, pour ordonner, pour répondre, il fallait parler, d'autant plus que moi seul je connaissais toutes les parties de mon plan... Un général muet au milieu de ce vacarme et du choc d'opinions, devait paraître un être fort ridicule. » <sup>2</sup>

Une cause très différente de découragement pouvait encore le troubler. Il avait résolu de répondre à l'ouvrage bien connu de Laharpe : *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud* paru à Paris en 1796. Il le fit en un petit volume de 176 pages sous le titre : *Réveillez-vous. Suisses, le danger approche!* (A Lyon. Janvier 1798). Cette brochure renferme des réfutations souvent assez faibles des affirmations de Laharpe, mélangées de récits

---

<sup>1</sup> ROVÉREA, *Mémoires*, I, p. 177-178.

<sup>2</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 48.

très personnels et de bonnes considérations sur la situation très dangereuse de la Suisse et les devoirs de ses habitants. De Weiss dut en lire les dernières épreuves lorsqu'il fut chargé de ses importantes fonctions. La publication de son nouveau livre survenait ainsi au moment de la Révolution vaudoise ; il ne put exercer aucune influence sur les événements et fut bientôt complètement oublié.

La journée du 23 janvier ne se terminait pas d'une manière favorable pour le représentant de LL. EE. dans le Pays de Vaud.

\* \* \*

La journée du 24 janvier démontra au général de Weiss l'exactitude des avertissements du colonel de Rovéréa et l'effondrement de tous ses projets. L'agitation se manifestait de plus en plus à Yverdon et le désordre le plus complet semblait régner jusqu'au quartier général, s'il en faut croire une lettre sans signature adressée à Lausanne.

« Le quartier général étant dans notre ville, nous devrions naturellement savoir tout ce qui se passe, surtout puisque l'état-major et les adjudants sont composés de nos gens. Cependant, on ne voit rien de clair ; le général ne sait lui-même que faire, ni son état-major, ni son commissaire des guerres, ni son capitaine d'artillerie, enfin ni personne ; c'est du moins ainsi que j'en juge d'après une multitude de faits, de mandats qui s'écrivent... et qui ne paraissent pas, de proclamations qui s'impriment, etc., qu'on n'ose répandre. On donne des ordres, on les révoque ; nous vivons dans une incertitude qui ne peut se dire. »<sup>1</sup>

On apprit dès le matin que l'effervescence se manifestait partout dans le pays, on commença à connaître les événements de Lausanne. On eut des copies de la proclamation du général Ménard offrant sa protection au pays, et de celle de Laharpe donnant de nombreux conseils aux patriotes. Tout cela excita une grande joie chez les novateurs, qui cependant n'étaient pas encore assez nombreux et puissants pour ébranler tout à fait l'opinion des Conseils.

---

<sup>1</sup> VERDEIL, III, p. 254-255.



Ceux-ci reçurent enfin à midi un courrier de leur représentant Auberjonois qui leur donnait connaissance officiellement de la prise du pouvoir par l'Assemblée provisoire. Voici le résultat de leur délibération.

« Le Conseil reçoit les nouvelles de Lausanne et nomme un second député qui est le Conseiller Perceret l'aîné, qui partira demain matin. Ensuite, adoptant l'avis de la Commission, il a été trouvé indispensable de donner à ces messieurs un pouvoir illimité pour faire ce qui conviendrait avec les députés des villes et communautés qui se trouvent à Lausanne. Mais on leur donnera une instruction particulière tendant : 1° à ne se décider sur des matières essentielles qu'autant qu'ils seront d'accord, et 2° à ne rien prendre sur eux qui soit un peu important s'ils ont le temps de consulter le Conseil soit par le courrier ordinaire, soit par des express et particulièrement ils ne feront rien qui puisse tendre à se soustraire à la fidélité due à notre Souverain. »<sup>1</sup>

On voit que malgré la proclamation de la République lémanique et la prise du pouvoir par l'Assemblée provisoire, les Conseils d'Yverdon ne risquaient pas de s'abandonner à un enthousiasme prématuré !

Il n'était plus possible cependant de se faire des illusions. « Pour un pas que je faisais, raconte de Weiss, les insurgés en faisaient vingt ; les cocardes, les gardes nationales et les arbres de liberté augmentaient, mes messagers étaient arrêtés, les autorités légales absolument nulles, pendant que les révolutionnaires étaient obéis, fonctionnaient publiquement et m'adressaient leurs mandats, à preuve la lettre suivante :

« Lausanne, 24 janvier 1798.

« Monsieur le général. La Commission centrale vous prie, au nom de l'humanité dont vous avez défendu si éloquemment les droits, de préserver un pays, auquel vous faites profession d'être attaché, des horreurs de la guerre civile et étrangère que votre plus long séjour avec vos troupes dans le pays lui attirera inmanquablement. »

La dite Commission invitait enfin les officiers et les soldats à rentrer dans leurs villages.

---

<sup>1</sup> Manuaux d'Yverdon, 24 janvier.



« Philosophe Weiss, lui écrivait-on d'autre part, veux-tu soutenir ta réputation, veux-tu vivre dans l'Histoire? que dis-je, veux-tu te couvrir d'une gloire immortelle? Vois la tendance du peuple vaudois vers la liberté... Tu es né pour les grandes choses; mets-toi à la tête de cette révolution inévitable; sans doute tu deviendras un des premiers magistrats de cette nouvelle République et cela vaudra bien une place de sénateur dans la future municipalité de Berne. »<sup>1</sup>

La proclamation du général Ménard au peuple vaudois fit une grande impression sur le général de Weiss déjà très perplexe. Ceux qui l'entouraient lui donnaient abondamment les conseils les plus variés et, au milieu de cette confusion des esprits, il ne savait qui écouter. On lui conseillait encore de faire avancer les troupes allemandes le plus tôt possible, de parcourir les campagnes, de rassembler les fidèles, d'appeler le landsturm et de marcher sur Lausanne. « Si je n'avais eu que vingt ans, dit de Weiss, si je n'avais voulu que finir avec éclat, j'aurais suivi un conseil aussi extravagant que cruel et peu militaire. »

Il communiqua enfin à LL. EE. la situation réelle et le danger couru par le pays tout entier.

« ... Je ne vois dans nos mesures militaires qu'un moyen de guerre destructive et de versement de sang inutile, disait-il, auquel tous les honneurs de la terre ne pourraient me déterminer; je préfère demander respectueusement à Vos Excellences la démission de tous mes emplois plutôt que de me charger d'une telle responsabilité. Je suis convaincu que, présentement, les voies de contrainte ne peuvent avoir d'autre effet que d'étendre la révolution sur la Suisse entière et de préparer Vos Excellences au sort des Emigrés. Je pense que traiter ces gens avec bonté, céder à leur fièvre, suivre et influencer autant que possible l'assemblée de leurs députés est à la fois ce qu'il y a de plus prudent et de plus généreux, d'autant plus qu'on n'est pas entièrement innocent de ce que cela a pris une telle tournure qui aurait pu être prévue depuis longtemps... »<sup>2</sup>

Ces considérations eussent été de nature à faire fléchir LL. EE. si elles avaient été capables, à ce moment décisif, de renoncer

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 52 et 57.

<sup>2</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité.*, p. 54.

tout à coup à une propriété datant de plusieurs siècles et fournissant à ses heureux propriétaires des revenus importants et des lieux de séjour agréables.

Vers la fin de la même journée, on vint avertir de Weiss que des colonnes révolutionnaires traversaient le Jorat, arrivaient à Moudon et allaient occuper le château de Lucens. Il y envoya aussitôt un détachement de chasseurs sous le commandement de Henri de Mestral <sup>1</sup>, fervent défenseur du régime bernois. Celui-ci put occuper cette résidence baillivale, s'y maintenir pendant vingt-quatre heures, entendre, dans la localité, les cris de joie révolutionnaires et admirer les rondes aux sons du « Ça ira ».

\* \* \*

La journée du 25 janvier fut relativement calme jusqu'à midi. On apprit que les communes de la campagne se ralliaient de plus en plus au nouvel ordre de choses et que, à la voix de l'avocat Miéville <sup>2</sup>, Grandson avait suivi le mouvement général.

Au cours de l'après-midi, un bruit vague se répandit qu'une troupe partie de Lausanne allait venir révolutionner Yverdon et dissoudre le quartier général. On apprit en même temps la levée de la troupe à Yverdon et à Grandson. On savait aussi que la généralité des officiers et des soldats étaient décidés à refuser de marcher et surtout de combattre contre leurs concitoyens.

Une grande agitation se manifesta aussitôt dans la bourgeoisie à cette nouvelle et, dès quatre heures après midi, on put craindre des désordres si les Conseils ne modifiaient pas leur ligne de conduite.

Le banneret Christin fut invité à préparer des logements pour trois cents hommes du bailliage de Grandson. Il y eut du tumulte en ville. Des groupes menaçants se formèrent et, dès cinq heures du soir, un rassemblement considérable de citoyens

---

<sup>1</sup> Henri de Mestral (1770-1849) fut un zélé et persévérant défenseur du régime bernois. Il séjourna en Angleterre, en Hollande, à Vienne et vécut enfin à Aubonne, maison de l'Aspre. Il était capitaine de chasseurs en 1793 ; il devint lieutenant-colonel en 1815.

<sup>2</sup> Antoine Miéville (1766-1852), de Grandson ; avocat, membre de l'Assemblée provisoire, rédacteur de la *Gazette de Lausanne* pendant plus de quarante ans, historien dont l'ouvrage le plus important est *Souvenirs des révolutions de la Suisse de 1798 à 1842*, 2<sup>e</sup> édition. Lausanne, 1842. Au « Bazar Vaudois », au chemin Neuf.

se forma devant la Maison de Ville. On craignait la guerre civile, ensuite des ordres donnés par le général. Il fallait l'éviter, contremander les ordres donnés et envoyer des courriers au-devant des colonnes venant de Lausanne pour faire arrêter leur marche. Des cris tumultueux se firent entendre jusqu'au moment où l'on apprit que les Conseils délibéraient et allaient sans doute écouter les vœux de la population.

La Commission des circonstances entendit en effet le bannet Christin, qui n'avait pas voulu prendre seul la responsabilité de préparer des logements pour trois cents hommes. Cette commission décida que la bourgeoisie constituerait elle-même une garde pour le maintien de l'ordre et qu'on pourrait ainsi se passer d'une levée de troupes.

Le Grand Conseil se réunit aussitôt. Voici le procès-verbal de sa séance :

« Les membres de la Commission se sont rendus auprès de M. le Général et du Seigneur Baillif pour leur faire connaître que la bourgeoisie s'animait et envisageait cette mesure [l'appel des trois cents hommes] comme dangereuse pour cette ville et en même temps ont affirmé que cette bourgeoisie était disposée à faire la garde elle-même et de répondre de tous les événements, mais qu'elle priait M. le Général de bien vouloir lever le piquet de chasseurs, ce qu'il a bien voulu accorder et, en même temps, il a déclaré qu'il avait contremandé les trois cents hommes pour prouver à cette ville qu'il avait le plus grand désir d'obliger la bourgeoisie, à laquelle il se confiait complètement. En même temps, l'ancien justicier Lambert a annoncé qu'il courait un bruit vague qu'il venait une colonne de troupes de Lausanne, demandant s'il ne serait pas convenable, pour mettre la ville en sûreté, d'envoyer quelqu'un à leur rencontre pour tâcher de les faire rentrer vu que tout est ici dans l'ordre et qu'on a organisé une garde bourgeoise sous les ordres de l'aide-major Develey, laquelle doit être de cinquante hommes outre le plus grand nombre des bourgeois qui seront commandés de se tenir prêts au premier ordre. » <sup>1</sup>

Les Conseils chargèrent ensuite les conseillers Duterreau et Monneron de se rendre à Lausanne auprès des députés Aubernois et Perceret pour leur annoncer les importantes décisions

---

<sup>1</sup> Manuaux du Conseil, 24 janvier.

qui venaient d'être prises. Ils partirent déjà le même soir à neuf heures.

Les Conseils décidèrent enfin d'appeler à faire partie de la Commission des circonstances trois membres de la bourgeoisie connus par leurs idées nouvelles : l'ancien justicier Lambert, l'avocat Emmanuel Correvon et François Favre. Ils devaient participer à toutes les séances de cette commission.

Cette dernière séance des Conseils, les décisions prises d'accord avec le général de Weiss et l'entrée de trois chefs du parti patriote dans l'autorité locale marquèrent enfin l'adhésion de la ville au nouveau régime et remplirent de joie la population.

Le général de Weiss ne possédait plus, maintenant, de troupe à ses ordres, excepté les chasseurs envoyés inutilement à Lucens et qui, sans doute, n'allaient pas tarder à rentrer. Il ne restait plus, autour de lui, que les officiers et les employés du quartier général.

\* \* \*

La journée du 26 janvier allait décider du sort de la mission du représentant de LL. EE.

Il était deux heures du matin lorsqu'on vint réveiller le général de Weiss et lui annoncer que trois personnes avaient une communication urgente à lui faire. Il s'agissait du juge Bersin et de François et Jean-Pierre Genier, de Thierrens, qui venaient lui annoncer que la veille, peu après neuf heures du soir, il était survenu un malheur au village. Ensuite d'un malentendu, un engagement armé était survenu à l'entrée de la localité entre une patrouille de garde locale et deux ou trois cavaliers qui accompagnaient un parlementaire français. Un homme de Thierrens, Samuel Genier, avait été blessé, deux hussards français tués et un dragon vaudois assez maltraité. Le général déplora profondément cet événement et annonça au juge Berzin qu'il écrirait au général Ménard pour implorer sa clémence en faveur du village de Thierrens.

Un peu plus tard, arriva au quartier général le dragon Briod, de Lucens. Il accompagnait le parlementaire français ; il avait fait cesser le feu en parlementant en patois avec les gens du village. Le parlementaire était retourné sur ses pas et l'avait chargé d'aller remettre ses dépêches au général de Weiss.



Le parlementaire français, l'adjudant Autier, avait, à la suite de l'événement, rédigé une lettre qui devait accompagner celle du général Ménard. Elle se terminait de la manière suivante :

« ... Obligé d'abandonner ma voiture, je me suis retiré par quelque bonheur sain et sauf à Moudon. Monsieur le général, le sang français n'aura point coulé impunément. Faire assassiner un envoyé de la Nation française ! Je vous envoie, Monsieur le Général, la dépêche que j'étais chargé par mon Général de vous remettre moi-même. J'en attendrai la réponse à Lausanne jusqu'à midi ; si à cette heure elle n'est point arrivée, votre silence sera la preuve d'un refus formel d'obtempérer à la sommation du général français. » <sup>1</sup>

De Weiss répondit au parlementaire par la lettre suivante :

« Je ne pourrais assez vous dire combien j'ai été peiné de la méprise de nos paysans de Thierrens. » Après avoir expliqué le fait, il concluait en ces termes : « Quoi qu'il en soit, citoyen, vous ne pouvez mettre en doute la satisfaction la plus complète et je viens de donner l'ordre d'arrêter provisoirement. » <sup>2</sup>

La sommation du général Ménard renfermait quelques considérations sur les droits du Pays de Vaud, sur ceux de la France à lui accorder sa protection, et sur les mesures militaires prises par Berne pour s'y opposer.

« Je vous somme donc, Monsieur le Général, au nom de la République française et d'après les ordres du Directoire exécutif, disait-il en terminant, de retirer sur-le-champ du Pays de Vaud les troupes de Berne et de Fribourg et de laisser aux habitants du Pays de Vaud le libre exercice de leurs droits, réclamations et recours, sinon, Monsieur le Général, je me verrai forcé de repousser la force par la force. » <sup>3</sup>

La réponse du général de Weiss rappelle bien encore le caractère de son auteur. Il peut être intéressant de la rappeler ici.

« Sans discuter les principes d'intervention de la République française dans nos affaires internes, je me borne, citoyen Général, à vous informer que je ne commande que les troupes bernoises et non fribourgeoises... et qu'à l'égard des nôtres, je n'ai

---

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 62.

<sup>2</sup> *Actes de l'Helvétique*, I, p. 171.

<sup>3</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 63. — *Actes de l'Helvétique*, I, p. 170.



rassemblé dans le Pays de Vaud qu'une garde personnelle d'une trentaine de dragons et une compagnie de chasseurs pour le château de Lucens ; la première se congédiait aujourd'hui, vu mon départ d'ici ; la seconde venait d'être autorisée cette nuit à évacuer le château de Lucens pour éviter l'effusion du sang. Vous comprendrez, Général, que ces détails ne sont qu'un exposé d'égards et de vœux de bon voisinage, ne pouvant reconnaître le droit de nous empêcher de lever des troupes sur notre propre territoire. Je pars pour Berne et je communiquerai votre déclaration au Conseil souverain. Salut et haute considération. » <sup>1</sup>

Voulant toujours être l'ami de tous, de Weiss adressa encore à l'Assemblée provisoire une lettre explicative « comme particulier, non comme général », affirmant que le salut public avait été son unique but. « Je pars pour Berne, disait-il en terminant, où je vous servirai de tout mon pouvoir avec la plus entière impartialité et désintéressement. Salut et vœu de fidélité publique. » <sup>2</sup>

De son côté, le Comité de surveillance d'Yverdon adressa aussi à l'Assemblée provisoire une lettre rassurante, signée aussi par L. de Watteville, chef d'état-major. « Comme ce n'est pas par ses ordres [ceux de M. de Weiss] que les gens de Thierrens s'étaient armés et faisaient la garde, disaient-ils, la satisfaction désirée ne sera certainement pas refusée. » <sup>3</sup>

\* \* \*

La journée du 26 janvier à Yverdon fut extrêmement animée par les manifestations de joie des patriotes, par le va-et-vient continuel des messagers, des courriers, des officiers de l'état-major, et par le déménagement des effets du seigneur bailli.

Le général de Weiss quitta Yverdon au milieu de la journée.

« Je reçus divers avis d'Yverdon, dit-il, qu'on ne pouvait résister à l'impulsion, que la fermentation était au comble et que l'arbre de liberté devait être planté le lendemain sur la place

---

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 64. — *Actes de l'Helvétique*, p. 171.

<sup>2</sup> VERDEIL, III, p. 263-264.

<sup>3</sup> Manuaux d'Yverdon.

qui était sous mes fenêtres, qu'on n'avait différé que par considération pour moi. D'autre part, les lettres de Berne me prouvaient beaucoup de division, de fièvre, et une ignorance artificielle de tout ce qui se passait au Pays de Vaud ; ce qui, joint aux circonstances majeures de l'événement de Thierrens, la déclaration de Ménard, l'occupation des portes par la garde nationale, me détermina à me rendre à Berne y faire mon rapport et prendre de nouveaux ordres, s'il y en avait encore à donner. »<sup>1</sup>

Avant son départ, le général de Weiss témoigna à toutes les autorités civiles et militaires, aussi bien qu'à la bourgeoisie, sa reconnaissance pour les égards et la confiance qu'on avait bien voulu lui témoigner. Il était décidé à agir à Berne en faveur de toute mesure de paix, d'indulgence et de conciliation.

On trouve enfin, à ce sujet, les lignes suivantes dans le registre de la Commission des circonstances :

« Le colonel de Joffrey<sup>2</sup> remet au Conseil de la part de de Weiss un adieu par écrit où il remercie la bourgeoisie de la confiance et des égards qu'on lui a témoignés ici, sur quoi on a chargé M. de Joffrey de témoigner à M. le général de Weiss notre sensibilité pour les égards qu'il a eus pour notre ville... et l'assurance de la reconnaissance de notre bourgeoisie. »<sup>3</sup>

Pendant ce temps, le bailli de Watteville faisait ses préparatifs de départ et la population lui montra, aussi bien qu'à sa famille, la plus grande sympathie. La Commission des circonstances, considérant que le bailli et sa famille ont toujours été bons pour la ville et les bourgeois, lui a permis, dit-elle, de se servir des barques pour emmener ses effets par le lac. Des sentinelles ont été placées pour la nuit prochaine à proximité de ces embarcations afin de les protéger contre tout attentat.

Le bailli de Watteville quitta Yverdon le lendemain, 27 janvier. C'est le même jour que l'arbre de liberté fut planté devant la Maison de Ville.

On se souvient que le 23 janvier, après son importante entrevue avec de Weiss, le colonel de Rovéréa s'était rendu à

---

<sup>1</sup> DE WEISS, *Ouvr. cité*, p. 64.

<sup>2</sup> Louis-D. de Joffrey (1751-1813), de Vevey. Il fut lieutenant d'un régiment suisse en Hollande (1775), major du département de Morges (1786-1791), d'Yverdon (1792-1798) et commandant à Chillon en 1791 et 1792. Après 1798, il se retira à Arnex (Orbe) et s'occupa d'agriculture.

<sup>3</sup> Registre des commissions du Conseil.

Berne afin de faire comprendre à LL. EE. qu'il était trop tard pour entreprendre une action militaire destinée à empêcher une révolution dans le Pays de Vaud. Il se heurta à une forte opposition, tellement on avait de peine à se persuader qu'après plus de deux siècles de soumission, le pays romand pût tout à coup se détacher d'un régime aussi paternel. Le colonel Tscharner fut donc chargé de s'y rendre, en compagnie du colonel de Rovéréa, afin d'y rallier tous les fidèles.

Ils se rapprochaient d'Yverdon lorsqu'ils rencontrèrent le général de Weiss rentrant à Berne avec ses équipages. Il leur fit part de l'affaire de Thierrens, de la sommation du général Ménard, de la proclamation de la République lémanique, de la probable et prochaine entrée des Français. Rovéréa revint à Yverdon. Le colonel Tscharner renonça à sa mission impossible à réaliser et rentra à Berne avec le général de Weiss <sup>1</sup>.

\* \* \*

Ils y furent très mal reçus, surtout le général, qui avait si peu utilisé ses pleins pouvoirs et trahi la confiance qui lui avait été accordée. Aucune considération ne put faire dévier LL. EE. de cette manière de voir. Il fut même question d'un procès.

Devant la gravité de sa situation, de Weiss quitta Berne et se réfugia à Constance, où il écrivit son ouvrage : *Du début de la révolution suisse ou Défense du cy-devant Général de Weiss contre ses détracteurs*. Il y expliquait et cherchait à justifier sa conduite politique au cours de sa mission dans le Pays de Vaud.

Le citoyen Mengaud, représentant du Directoire français en Suisse, l'ayant encore accusé de « l'assassinat ordonné et exécuté par les ordres du colonel Weiss dans la personne du citoyen Autier... qui a eu deux de ses hussards tués » <sup>2</sup>, il lui répondit par une lettre datée du 13 avril : « Comment aurais-je pu deviner que cet aide de camp arrivait, qu'il se tromperait de route ? car on ne passe pas par Thierrens en venant de Versoy à Yverdon où je me trouvais alors. »

---

<sup>1</sup> ROVÉREA, *Mémoires*, I, p. 180-181. — *Précis de la Révolution de la Suisse*, p. 37-38. — Sur l'affaire de Thierrens, voir EUG. MOTTAZ, *R. H. V.*, 1899, et DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, V, p. 566.

<sup>2</sup> *Actes de l'Helvétique*, I, p. 201.

De Weiss explique les raisons pour lesquelles il avait voulu éviter une guerre civile malgré des recommandations contraires.

« J'ai préféré épargner le sang français, celui des Vaudois et le nôtre... Tel me jette la pierre aujourd'hui qui ne pense pas qu'il m'est redevable de sa tête. Quel a été jusqu'ici le prix de ce comportement ? Au château baillival de Lucens, on m'a pillé ou séquestré jusqu'à ma dernière chemise. Bétail, graines, vins, attirail, meubles, linges, livres, papiers, études, à l'exception d'un seul coffre, je n'ai rien sauvé... Près de Berne, je possédais une chaumière et un petit observatoire astronomique ; d'autres barbares y passèrent, maltraitèrent les locataires, pillèrent, brisèrent, exterminèrent, et le tout au nom de la liberté... »<sup>1</sup>

De Weiss ne put pas retrouver la complète sympathie et la confiance du public. Après trois ans d'exil en Allemagne, il revint dans son pays et se retira à Yverdon où — à part quelques séjours à Berne — il vécut dans la retraite, entouré d'une société encore capable de le comprendre et de maintenir son optimisme de plus en plus disparu. En janvier 1801, il adressa au Premier consul Bonaparte une lettre ouverte pour lui exposer la triste situation de sa patrie et lui recommander son retour au fédéralisme et à l'ancienne Confédération.

Avec les années et le départ de personnes sympathiques, il tomba dans une sorte de neurasthénie. Son état maladif s'aggrava au point qu'il mit fin à ses jours dans une auberge à Coppet, le 21 juillet 1818.

\* \* \*

Le colonel de Rovéréa, dont la franchise et la loyauté sont connues, semble avoir jugé assez exactement la conduite de l'ex-général lorsqu'il écrivait, en 1798, dans son *Précis de la révolution de la Suisse* : « La voix publique des deux partis te nomme traître. J'ose la démentir ; je réponds même de ta probité, de ta droiture ; je te reconnais de l'honneur, du patriotisme et jamais traître n'eut le germe de ces vertus. Mais c'est ta présomption, c'est ta vanité, ce sont tes idées philosophiques qui t'ont trahi, qui t'ont séduit, qui t'ont trompé en te montrant partout de chimériques spéculations comme des réalités... »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Actes de l'Helvétique*, I, p. 327-328.

<sup>2</sup> ROVÉREA, *Mémoires*, I, p. 182.



On ne pourrait guère mieux que Ferdinand de Rovérea tenir compte des mérites et des erreurs du général de Weiss.

Un des historiens qui ont étudié cette époque de la manière la plus complète, J. Strickler — le rédacteur de la volumineuse collection des *Actes de l'Helvétique* — a cru pouvoir affirmer dans sa biographie de Franz-Rudolf de Weiss que « malgré les erreurs que son tempérament lui firent commettre, Berne peut lui faire une place parmi ceux de ses citoyens qui ont le mieux mérité du pays ».

Le général de Weiss fut probablement la malheureuse victime d'une grande illusion à l'époque de sa mission dans le Pays de Vaud.

Il avait beaucoup connu la plupart des hommes politiques influents de Paris au cours des missions qu'il y avait accomplies en 1793 et 1796. Il avait obtenu des succès auprès d'eux et il se persuada qu'en janvier 1798 il parviendrait encore à écarter le danger qui menaçait son pays. Plusieurs de ses actes et surtout divers passages de ses proclamations peuvent certainement le faire croire. Il ne se rendit pas compte, sans doute, que depuis ses succès diplomatiques à Paris, plusieurs événements politiques étaient survenus : le coup d'Etat du 18 fructidor, an VI (4 septembre 1797), qui avait éloigné du Directoire deux amis de la Suisse, Carnot et Barthélemy ; le vainqueur d'Italie, Bonaparte, intervenait en faveur d'une révolution en Helvétie, et le nouveau gouvernement français, par son arrêté du 8 nivose an VI (18 décembre 1797), prenait les patriotes vaudois sous sa protection et envoyait l'armée du général Ménard pour agir en conséquence. De Weiss ne semble pas même avoir senti la gravité nouvelle et rapide de la situation lorsque, le 18 janvier, à Coppet, il ne fut pas autorisé à entrer en communication, à Ferney, avec le général français.

Il fallait une action immédiate. Il se rendit à Yverdon, organisa son état-major, son quartier général et fit un plan de campagne.

La proclamation du général Ménard du 23 janvier, connue à Yverdon dans la journée du 24 alors que la révolution était faite ; l'arrivée des gens de Thierrens et du dragon Briod avec l'ultimatum français le 26 au matin firent enfin constater au général de Weiss que tout était perdu et que ses dernières

illusions devaient s'envoler. « Comme si les hommes qui tenaient alors le gouvernail à Paris, dit l'historien Dierauer, s'étaient laissé guider, dans leurs projets sur la Suisse, par des motifs honnêtes et des principes moraux! »<sup>1</sup>

Daniel-Albert de Trey, député de Payerne à l'Assemblée provisoire, avait assisté, comme on l'a déjà vu<sup>2</sup>, à l'échauffourée de Thierrens. Il eut le loisir, au cours d'une carrière encore longue, de faire des réflexions sur divers événements. C'est ainsi que dans ses *Mémoires*, écrits une trentaine d'années plus tard, il parla de nouveau de l'affaire de Thierrens en remarquant que diverses choses lui avaient déplu dans la mission de l'aide de camp Autier. Dans son bon sens vaudois, il ajouta cette réflexion : « Les Français cherchaient *rogne...* et facilement trouvèrent-ils matière à *rognasser.* »<sup>3</sup>

Cette remarque bien vaudoise de Daniel de Trey peut être considérée comme un abrégé de l'histoire de la Révolution vaudoise... et helvétique et de la mésaventure du général de Weiss.

EUG. MOTTAZ.

---

<sup>1</sup> DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, IV, p. 568.

<sup>2</sup> *R. H. V.*, 1947, p. 97.

<sup>3</sup> *R. H. V.*, 1893, p. 240.